



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2006

Réglement d'indemnisations de stagiaires

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mars 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

La Ville de NIORT est souvent sollicitée par des étudiants en vue d'effectuer des stages, en milieu de travail dans le cadre de leurs études secondaires, ou de premier, deuxième ou troisième cycle de l'enseignement supérieur.

Il convient de distinguer suivant deux situations :

- stages non obligatoires à l'initiative de l'étudiant et en accord avec la Ville,
- stages obligatoires, c'est-à-dire organisés sous le contrôle d'un établissement d'enseignement et entrant dans le cadre d'un programme de formation.

Pour ces derniers, il apparaît souhaitable d'attribuer une indemnité forfaitaire destinée notamment à prendre en compte le travail réalisé et couvrir les frais de stages.

Le versement d'une telle gratification n'interviendrait que dans des conditions particulières :

- besoin identifié et intérêt certain pour la Ville de NIORT
- recours à des étudiants de niveau BAC +5
- durée de stage de l'ordre de six mois.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'une telle indemnisation au profit des étudiants de 3^e cycle de l'enseignement supérieur réalisant un stage dans les services municipaux d'une durée de l'ordre de six mois, auxquels la collectivité confie une mission d'études précise, présentant un intérêt certain et touchant à l'un de ses domaines de compétences,
- de fixer le montant de la gratification à 30% du SMIC mensuel,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint, à prendre les décisions individuelles d'attribution de ladite gratification.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE